

CHARGÉE DE MISSION VAE À L'ANPE

PUBLIC

Demandeurs d'emploi et salariés des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

CERTIFICATIONS

Toutes certifications

RESUME DE L'ACTION

Sur financement de la DDTEFP, l'ANPE crée un poste de chargée de mission VAE qui assure la mobilisation des agences locales du département pour la présenter aux demandeurs d'emploi éligibles et suivre leurs parcours.

La chargée de mission, avec le PRC et les certificateurs, promeut également la VAE auprès des employeurs et des salariés des secteurs économiques en tension et des contrats aidés.

Le protocole de l'action définit précisément les interventions respectives des conseillers ANPE et du PRC dans l'accueil, l'information, l'orientation, l'ingénierie financière et l'accompagnement à la recevabilité.

AVEC QUI ?

DDTEFP - ASSEDIC - PRC - 7 ALE - Région Centre

DURÉE DE L'ACTION

2 ans

FINANCEMENT

DDTEFP
ANPE

LES RÉSULTATS

Au 31 Décembre 2007

451 personnes informées dont 31 salariés et 9 contrats aidés

170 1^o entretiens au PRC, en préparation de la recevabilité.

60 personnes en parcours et 5 Validations dont une partielle

OUTILS

Convention DDTEFP - ANPE
Bilan final 2007

CONTEXTE

LA DDTEFP souhaite affecter les crédits dont elle dispose à une action collective de communication et de mobilisation des demandeurs d'emploi dont le taux de présence dans le flux des candidats à la VAE est insuffisant. Elle cherche un opérateur. De son côté, l'ANPE a un agent en fin de contrat dont elle souhaite conserver la compétence et l'expertise.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine - En 2005, la DDTEFP envisage d'engager l'action auprès des demandeurs d'emploi en externalisant leur accompagnement à la recevabilité et le soutien de leur parcours. Elle sollicite l'ANPE qui décide, courant 2006, de se positionner de manière active dans le développement de la VAE.

Phase 1 - Lors d'une rencontre ASSEDIC/ANPE/DDTEFP, les acteurs conjuguent leurs enjeux et la DDTEFP décide d'engager la compétence disponible (L'agent en fin de contrat) à l'ANPE dans l'action collective.

Phase 2 - Le projet est examiné au sein de la DDTEFP et du SPE, puis fait l'objet d'une convention fin 2006, indiquant un effectif de personnes à mobiliser: 300 à l'origine, puis 350 avec pour cibles complémentaires les contrats aidés et les salariés des structures d'insertion par l'économie (SIAE) - Mission: promouvoir la VAE et accompagner les candidats jusqu'à la recevabilité et au-delà selon les demandes, sans fixer d'objectifs sur les résultats en terme de présentation aux jurys ou de certifications.

Phase 3 - L'ANPE « crée le poste » de chargée de VAE pour une intervention auprès des 7 agences du département. Elle rencontre les directeurs et leurs équipes pour les professionnaliser, identifier dans chacune un interlocuteur, assurer leurs orientations vers les PRC et accompagner directement ceux qui le nécessitent.

Elle rencontre simultanément l'ensemble des acteurs du réseau VAE dans le département.

Phase 4 - La chargée de mission ANPE organise avec le PRC des réunions d'information dans toutes les ALE. Elle y tient des permanences régulières, adresse les personnes au PRC pour la détermination de la certification accessible et les suit, après leur passage au PRC, pour traiter de leur prise en charge par l'ASSEDIC.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

La chargée de mission participe au SPEL et aux forums, événements publics de promotion des emplois et des compétences. Elle poursuit un travail d'animation des ALE, de rencontres avec des employeurs et des acteurs de la VAE et suit directement les personnes engagées dans la VAE.

L'action est bien repérée par les partenaires, organismes de formation et d'accompagnement, certificateurs, financeurs, employeurs et le fait qu'ils disposent d'un interlocuteur unique au sein de l'ANPE accélère les procédures d'accès à la VAE.

Les orientations directes de la part des ALE vers le PRC s'améliorent et les agences montent les dossiers de financement avec l'ASSEDIC.

Les 60 personnes engagées dans un parcours aspirent à 32 certifications différentes du CAP au Master.

PERSPECTIVES

Reconduire l'action et diffuser l'expertise de la VAE dans les agences locales ANPE.

Atteindre un rythme de réunions mensuel pour les agences locales.

Travailler sur les métiers en tension

Réutiliser la méthode des ateliers ANPE

Maîtriser la charge de travail entre les animations collectives et les suivis individuels.

GRUPE PROJET

Le PRC et la chargée de mission ANPE se réunissent trimestriellement sur initiative de la chargée de mission ANPE sans qu'il ait été nécessaire d'installer un comité de pilotage formel. L'état d'avancement de l'action est régulièrement transmis à la DDTEFP et à la DDANPE.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES

La chargée de mission ANPE à une solide expérience commerciale antérieure.

Le PRC (CIDFF) composé du CNAM, du GRETA, de l'AFPA et de Retravailler, est très engagé au sein des acteurs de la VAE et son crédit est reconnu.

Il bénéficie de la professionnalisation et de l'appui technique organisés par les têtes de réseau régionales - Conseil Régional - DRTEFP - GIP ALFA

La région Centre a installé un conseil régional de développement de la VAE qui stimule et valorise les actions collectives.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC

DDTEFP

Capacité de négociation et de conviction avec l'ASSEDIC et l'ANPE.

Elaboration de la convention et savoir faire pour la précision sur les charges respectives

Animation du pilotage de l'action et de l'articulation entre ANPE - ASSEDIC - PRC

ANPE

Installation interne d'un agent et mobilisation des agences.

Capacité à entraîner les agents des ALE dans l'action.

Maîtrise de l'ingénierie financière avec l'ASSEDIC et les autres sources en région.

Utilisation du caractère injonctif des parcours ANPE pour obtenir le respect des rendez vous au PRC.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES

Le PRC

Clarification de sa contribution
Orientation des demandeurs d'emploi vers les conseillers référents des ALE.

Accueil complémentaire des publics en difficulté.

L'ASSEDIC finance les parcours directement aux organismes de formation pour éviter l'avance de trésorerie aux demandeurs d'emploi.

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS

Evitement du délestage des « candidats » VAE sur la seule chargée de mission au sein de l'ANPE

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Les leviers

- La VAE représente une valeur ajoutée dans l'offre de service pour la majorité des agents des ALE
- Rigueur de la procédure et des outils
- Présentation de l'intervention de la chargée de mission au nom conjoints de la DDTEFP et de l'ANPE

Les attentions

- L'isolement de la chargée de mission et la surcharge
- Faire authentifier et légitimer la mission dans la politique départementale de l'ANPE
- Produire régulièrement les résultats quantitatifs et qualitatifs

CONTACTS

Monique	ANNEDE	DDTEFP 02/37/18/79/00
Véronique	CAMILOTTO	PRC
Fouzia	TOUMI	ANPE